



**Arrêté DCL/BRGE du 03 novembre 2021  
établissant la liste des binômes de candidats enregistrés en préfecture  
pour le second tour de scrutin  
des élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

- Vu** le Code électoral et notamment l'article R.109-2 ;
- Vu** la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Vu** le décret n°2014-235 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Alexandre ROCHATTE) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/SCI n°971-2020-09-01-003 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 du préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Monsieur Sébastien CAUWEL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 16 septembre 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection partielle des conseillers départementaux des cantons n° 1, 4 et 5 dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 30 septembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 16 septembre 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection partielle des conseillers départementaux des cantons n° 1, 4 et 5 dans le département de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 21 septembre 2021 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021 ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 06 octobre 2021 modifié le 08 octobre 2021 établissant la liste des binômes de candidats enregistrés en préfecture pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections départementales partielles des 31 octobre 2021 et 7 novembre 2021 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour les élections départementales partielles des 31 octobre et 7 novembre 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## Arrête


**Article 1<sup>er</sup>** - Dans le cadre du second tour des élections départementales partielles du **dimanche 7 novembre 2021**, la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants des cantons (1-Les Abymes), (4-Baie-Mahault 1) et (5-Baie-Mahault 2), après enregistrement des dernières candidatures en préfecture le **mardi 2 novembre 2021 avant 16 heures**, est arrêtée et annexée au présent arrêté.

**Article 2** - La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants sera communiquée aux maires de chaque canton.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et les maires des Abymes, de Baie-Mahault et de Petit-Bourg sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le **03 NOV. 2021**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général



**Sébastien CAUWEL**

### Délais et voies de recours :

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.f](http://www.telerecours.f)

## LISTE DES CANDIDATS ET SUPPLÉANTS

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE PARTIELLE - 2nd TOUR DU 7 NOVEMBRE 2021

<b>Canton 01 - Les Abymes 1</b>		<b>Nuance</b>
<b>Panneau 2</b>	<b>Mme FAITHFUL Francesca et M. RAUZDUEL Rosan</b>	<b>BC-DVG</b>
1	Mme FAITHFUL Francesca Mme BERNARDIN GERMAIN Christelle	
2	M. RAUZDUEL Rosan M. LONGFORT Michel	
<b>Panneau 3</b>	<b>M. DESHAYES Fred et Mme LERUS Chantal</b>	<b>BC-DVG</b>
1	M. DESHAYES Fred M. SELLIN Patrick	
2	Mme LERUS Chantal Mme AZEDE Lise	
 <b>Canton 04 - Baie-Mahault 1</b>		
<b>Panneau 1</b>	<b>M. MADO Michel et POLIFONTE MOLIA Hélène</b>	<b>BC-DVG</b>
1	M. MADO Michel M. DESSOUT Justin	
2	Mme POLIFONTE MOLIA Hélène Mme BAZILE CHALUS Danila	
 <b>Canton 05 - Baie-Mahault 2</b>		
<b>Panneau 1</b>	<b>M. LOSBAR Guy et ROGER Sabrina</b>	<b>BC-DVC</b>
1	M. LOSBAR Guy LUCE Fabrice	
2	Mme ROGER Sabrina Mme DAN Gerty	
<b>Panneau 2</b>	<b>M. DELVER Pascal et MANNE Ingrid</b>	<b>BC-DIV</b>
1	M. DELVER Pascal M. LEREMON Laurry	
2	Mme MANNE Ingrid Mme RIMBON Sabrina	